

# ACTION URGENTE

## UKRAINE. EN CRIMÉE, UN AVOCAT A ÉTÉ LIBÉRÉ MAIS EST TOUJOURS EN DANGER

**Emil Kourbedinov, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, a été libéré le 5 février à Simferopol, en Crimée, après avoir passé 10 jours en détention administrative, à laquelle il avait été condamné en représailles de son travail en faveur des droits humains. Emil Kurbedinov a promis de continuer son travail.**

**Emil Kourbedinov**, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, a été arrêté le 26 janvier et immédiatement condamné à 10 jours de détention administrative par le tribunal du quartier de Jéleznodorojny, à Simferopol, parce qu'il aurait enfreint l'article 20.3 du Code russe des infractions administratives (propagande et manifestation publique de symboles nazis et extrémistes). Le chef d'inculpation retenu contre lui est lié à une publication de 2013 sur les réseaux sociaux dans laquelle l'avocat avait partagé une vidéo de l'organisation musulmane Hizb ut Tahrir, organisation interdite par la législation russe. Cependant, la vidéo a été partagée avant l'occupation et l'annexion de la Crimée. L'organisation Hizb ut Tahrir n'est pas interdite au regard du droit ukrainien, et la vidéo montrait une réunion pacifique.

En tant qu'avocat, Emil Kurbedinov a été impliqué dans plusieurs procédures pénales contre des Tatars de Crimée. La communauté tatare de Crimée a été la plus touchée par la répression des libertés et les représailles contre toutes les voix dissidentes de Crimée après l'occupation russe de 2014. Il a travaillé courageusement pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les violations des droits humains dans la péninsule. Après sa libération, Emil Kurbedinov a promis de continuer son travail pour la protection des droits humains en Crimée et son activité professionnelle d'avocat. Au moment de la rédaction de cette action urgente, Emil Kurbedinov ne fait pas l'objet de chefs d'inculpation supplémentaires, même s'il risque toujours d'être à l'avenir victime de représailles et de harcèlement par les autorités russes et criméennes de facto.

**Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 31/17, Index AI 50/5649/2017. Pour plus d'informations :  
<https://www.amnesty.org/fr/documents/eur50/5595/2017/fr/>

Nom : Emil Kurbedinov  
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 31/17, EUR 50/5649/2017, 8 février 2017

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

